



# Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

Téléphone : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - Fax : (0590) 91.04.00

E-Mail : [cgtg.confederation@wanadoo.fr](mailto:cgtg.confederation@wanadoo.fr)

Pointe-à-Pitre le 24 octobre 2019

## RENFORÇONS LES LUTTES EN COURS !

La Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe prend toute sa part dans l'appel unitaire du samedi 24 octobre 2020.

C'est l'occasion pour nous de dénoncer la gestion de la pandémie et ses conséquences tant sur le plan social que sur le plan sanitaire, pandémie qui ne fait que s'aggraver.

La prise en charge des malades est indigne. Le personnel soignant n'est pas en nombre suffisant et les moyens pour soigner ne sont pas à la hauteur.

A l'anxiété quotidienne vis-à-vis de cette maladie, s'ajoutent les licenciements présents et futurs avec leur corollaire, la précarité galopante.

Dans le même temps, Le patronat profite de la crise actuelle pour s'attaquer aux maigres intérêts des travailleurs. Pourtant, les patrons bénéficient des aides accrues de l'État et des Collectivités locales.

Ces sommes annoncées sont en totale contradiction avec les déclarations à répétition des gouvernements successifs qui ont toujours affirmé que les caisses de l'État vides. A l'évidence, elles ne sont pas.

C'est dans ce contexte dégradé que nos camarades de Nicollin Antilles et ceux d'Antilles Sûreté Guadeloupe ont engagé la lutte pour défendre leurs intérêts.

Hier, un protocole d'accord de suspension de la grève a été conclu à Nicollin Antilles.

Par contre, nos camarades de ASG poursuivent leur grève. Ils en sont à leur 49<sup>ème</sup> jour.

Avec la complicité de la Société Aéroportuaire Guadeloupe Pôle-Caraïbes, ASG refuse de payer leur dû à nos camarades qui ne font que réclamer le respect :

- Du Code du Travail sur le calcul des congés payés qui sont d'ordre public ;
- De la convention collective pour le paiement de la Prime Annuelle de Sûreté Aéroportuaire ;
- De l'accord Bino sur le paiement intégral ;
- Du dispositif du chômage partiel.

A ce jour, ASG n'a toujours pas fourni la moindre explication sur la suspicion de sa fraude au chômage partiel. L'Inspecteur du Travail ne peut pas effectuer de contrôles car ASG n'a toujours pas réclamé le remboursement des salaires qu'elle a avancé au titre de l'activité partielle. C'est la procédure.

Ainsi, ASG refuse de se faire rembourser les heures d'activité partielle alors qu'elle a été placée en redressement judiciaire au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et ce, suite à une déclaration de cessation de paiement.

Pire, elle a même avancé le paiement des salaires du 1<sup>er</sup> au 20 septembre 2020 en lieu et place du Mandataire Judiciaire. Est-elle réellement en difficulté financière ? Il y a anguille sous roches !

Après avoir imposé des accords de compétitivité leur permettant de s'en prendre encore plus aux salaires des travailleurs de l'hôtellerie en augmentant leurs heures de travail, les Vial Collet et Koury s'apprentent à racheter Corsair avec des subventions de l'état. Leur rapacité n'aura de limite que si nous, travailleurs, nous leur en imposant une !

**Pour toutes ces raisons, la CGTG exige :**

- **L'augmentation substantielle des salaires et des minima sociaux ;**
- **Des embauches massives dans toute la fonction publique et dans le secteur privé ;**

- **Le respect des conditions d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ;**
- **Le respect de tous les accords signés ;**
- **La résolution de tous les conflits en cours ;**
- **La mise en place d'un vaste de plan de dératisation, de ramassage et de collecte, tous les jours, des ordures ménagers, des encombrants et autres ;**
- **L'eau potable dans les robinets ;**
- **La reconnaissance officielle de l'empoisonnement au chlordécone et la condamnation de tous les empoisonneurs ;**
- **L'évaluation et le contrôle de l'utilisation des fonds publics...**

Les travailleurs de Nicollin et d'Antilles Sûreté Guadeloupe nous montrent l'exemple par leur ténacité et leur détermination.

## **SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS AVEC LES CAMARADES EN LUTTE**